

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 21 novembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

10 novembre 2022

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 23
Suppléants votants : 2
Pouvoirs : 5
Total votants : 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 novembre 2022

**L'an deux mil vingt deux
Et le 21 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord),
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),
Virginie VERNERET a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray) a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-103-2022

Objet : Volontariat territorial en administration et création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission Inventaire du patrimoine

Vu le Code général de la fonction publique, en particulier ses articles L332-24 à L332-26

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion de l'élaboration du PLUi, un inventaire du patrimoine Intercommunal a été réalisé dans le cadre d'un partenariat avec le laboratoire CITERES de l'université de Tours, le service Patrimoine et Inventaire de la Région Centre-Val de Loire, le CAUE de Loir-et-Cher et l'Observatoire de l'Economie et des Territoires.

Cet inventaire poursuivait plusieurs objectifs :

- Mettre à jour l'inventaire du patrimoine réalisé sur le canton de Bracieux dans les années 70-80 par les services de l'inventaire. Le compléter par un travail de recherche sur les communes de Montlivault et de Saint-Claude-de-Diray,
- Permettre aux communes de décider de leur niveau de protections dans le cadre du PLUi,
- Réaliser un atlas du patrimoine intercommunal,
- Transférer les données recueillies sur une « couche » de notre système d'information géographique (SIG), géré par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires pour faciliter leurs identifications,
- Réaliser, à partir de ces données, au travers d'une application mobile simple et intuitive appelée « Story Map », une découverte des richesses patrimoniales inconnues du plus grand nombre et dont la valorisation pourrait constituer un atout touristique supplémentaire pour le territoire notamment dans le cadre de l'Opération Grand Site de France en Projet.

Ce partenariat a fait notamment l'objet d'une mise à disposition gracieuse d'un ingénieur de recherche du laboratoire CITERES pendant une année complète, d'une collaboration avec le service Patrimoine et Inventaire de la région, pour définir une méthode et former l'ingénieur, d'un accompagnement méthodologique du CAUE avec un programme d'actions complémentaires (Apéro-drone) et enfin d'une gestion des données recueillies par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires.

A l'issue de la mise à disposition de l'ingénieur de recherche, tous les objectifs n'ont pas pu être atteints. Le territoire n'a pas pu être analysé dans sa totalité. Aussi, les enveloppes urbaines de chaque commune ont été privilégiées. Mais surtout, une partie de ce travail n'est aujourd'hui plus accessible. En effet, au cours de l'inventaire, les données étaient hébergées sur un logiciel dont les droits appartenaient à l'université de Tours (sachant qu'à l'issue de ce travail, elles devaient être transmises à l'Observatoire des Territoires). L'Université de Tours nous a informé qu'elle ne renouvelerait pas les droits de ce logiciel d'hébergement. Nous avons donc organisé le transfert des données vers les serveurs de l'Observatoire dans la précipitation. Si nous avons réussi à sauvegarder les textes et les photos, les liens qui les unissaient n'ont pu être récupérés.

Aujourd'hui, il nous semble nécessaire de reprendre ce travail pour qu'il ne soit pas définitivement perdu, de poursuivre l'inventaire du patrimoine en dehors des enveloppes urbaines et d'initier la réalisation de Story Map en lien avec les travaux conduit par ailleurs.

Il est donc proposé de recruter un agent chargé de reprendre ces missions dans le cadre d'un dispositif proposé par l'Etat intitulé « Volontaire Territorial en Administration ».

Créé en 2021, le Volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales et aux Etablissements Publics des territoires ruraux. Porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le dispositif poursuit un double objectif : renforcer l'ingénierie dans les territoires ruraux et permettre à de jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau Bac+2 minimum, d'effectuer une mission au service du développement des territoires ruraux.

Le jeune volontaire bénéficie d'un accompagnement de la collectivité ou de l'Etablissement Public qui s'engage à favoriser son insertion au sein de la structure et à lui faciliter la découverte du monde de l'administration territoriale rurale.

Une charte d'engagement tripartite, qui met notamment l'accent sur la responsabilité d'accueil et d'accompagnement de la collectivité ou de l'Etablissement Public, est signée par la structure accueillante, le jeune volontaire et l'ANCT (annexe 4).

Le contrat "VTA" prend la forme d'un contrat de projet à durée déterminée de 12 à 18 mois, et pour au moins 75% d'un temps plein. Selon le nombre de VTA disponibles (800 lors de la mise en œuvre en 2021 et quota pour le Loir-et-Cher non encore atteint), une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA est attribuée par l'Etat à la structure accueillante dans les 3 mois qui suivent la signature du contrat.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose de recruter un chargé de mission Inventaire du patrimoine pour une durée de 18 mois, avec renouvellement possible dans la limite de six années. Le profil serait le suivant : jeune diplômé(e) à la recherche d'un 1er emploi, titulaire d'un Master en histoire.

Compte tenu des missions exercées, Monsieur le Président propose de créer cet emploi non permanent à temps complet par référence au grade d'attaché territorial et rémunéré l'agent retenu par référence au 1^{er} échelon et aux dispositions de la délibération relative au RIFSEEP.

Dans ces conditions, l'agent percevra une rémunération de 1922.05 € nets mensuels, 2391.51 € bruts soit un coût chargé pour la collectivité de 3 398.10 €. Sur un an, en tenant compte du financement versé par l'Etat de 15 000 €, le reste à charge pour la collectivité s'élèvera à 25 777.20 €.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, et bien qu'étant des emplois non permanents, la procédure de recrutement sous contrat de projet respectera la procédure prévue pour les emplois permanents (publication d'une offre d'emploi détaillée pendant au moins 1 mois ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi) et fera l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la création d'un emploi non permanent de chargé de mission Inventaire et Patrimoine par référence aux articles L332-24 à L332-26 du Code général de la Fonction Publique et du décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique :**
 - **Durée prévisible du contrat : 18 mois.**
 - **Catégorie hiérarchique et grade : A (grade d'attaché territorial)**
 - **Rattachement : La responsable du service Urbanisme**
 - **Nature des fonctions : Reconstruire l'Atlas du patrimoine dans les enveloppes urbaines de chaque commune – compléter le recensement du patrimoine selon la méthode ERIC au-delà des enveloppes urbaines pour chaque commune et insérer ce recensement dans l'Atlas du patrimoine ;**
- **PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget.**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à solliciter les aides de l'Etat pour le financement de ce poste ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance


Laurent ALLANIC



Signature of Laurent ALLANIC, Secretary of the meeting, with the official seal of the Grand-Champagne Commune.

Le Président

Gilles CLEMENT



Signature of Gilles CLEMENT, President, with the official seal of the Grand-Champagne Commune.